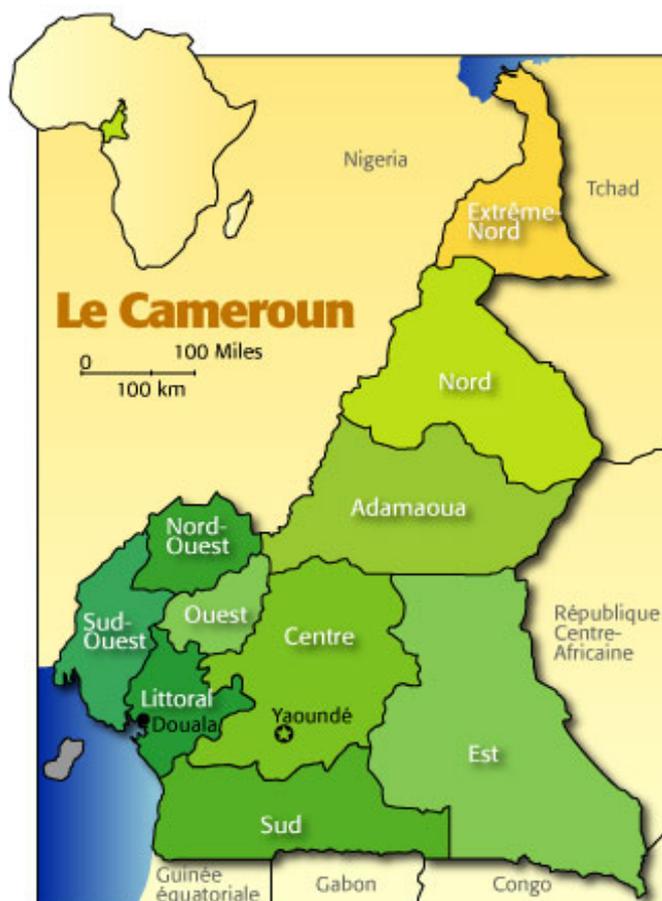


PREMIÈRE PARTIE

**LA DYNAMIQUE DES LANGUES AU CAMEROUN ET LA
CRÉATIVITÉ LEXICALE DANS LA PRESSE CAMEROUNAISE.**

1. Données géographiques

La République du Cameroun (en anglais : Republic of Cameroon) d'aujourd'hui se trouve limitée au Nord-Ouest par le Nigeria, à l'Est par le Tchad et la République Centrafricaine, au Sud par le Congo, le Gabon et la Guinée équatoriale, à l'Ouest par le golfe de Guinée. Le Cameroun s'étire vers le Nord jusqu'au lac Tchad, formant un triangle de 475 442 km² de superficie reliant l'Afrique équatoriale à l'Afrique occidentale. Sa capitale est Yaoundé. Le pays compte dix provinces administratives qui sont les suivantes (avec leur chef-lieu) : l'Extrême-Nord (Maroua), le Nord (Garoua), l'Adamaoua (Ngaoundéré) le Nord-Ouest (Bamenda), le Sud-Ouest (Buea), l'Ouest (Bafoussam), le Littoral (Douala), le Centre (Yaoundé), l'Est (Bertoua) et le Sud (Ebolowa). Les deux provinces dites anglophones du Cameroun sont les provinces du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, les autres étant toutes dites francophones.



2. Données historiques

Les côtes camerounaises furent explorées en 1471 par le Portugais Fernando Póo. C'est lui qui baptisa l'estuaire du Wouri *Rio dos Camarões* (« rivière des crevettes »). Le mot « Camaroes » a évolué en « Camarones », en portugais, puis en « Kamerun », sous la colonisation allemande, enfin en « Cameroon » (en anglais) et « Cameroun » (en français). Les Européens, qui faisaient du commerce avec les populations locales, pour se procurer de l'ivoire, des bois précieux et des esclaves, ne créèrent des établissements commerciaux qu'au XVII^e siècle. Le commerce fut d'abord contrôlé par les Hollandais, puis il devint essentiellement britannique, jusqu'à l'arrivée de négociants allemands, à partir de 1868. Au XVII^e siècle, les Doualas étaient alors bien établis sur le littoral; au Nord, les pasteurs peuls constituaient, à cette époque, des chefferies indépendantes, après avoir refoulé les Kirdi et les Massa.

À partir de 1845, des missionnaires de la Baptist Missionary Society de Londres s'installèrent sur le littoral camerounais. Ils y exercèrent des activités d'évangélisation et utilisèrent le douala comme langue véhiculaire. Sous l'initiative d'Alfred Saker, les missionnaires entreprirent la traduction de la Bible en douala et normalisèrent son orthographe. Cette oeuvre, certainement remarquable, marqua le début de la formation et de l'éducation dans une langue camerounaise et influencera la démarche des autres missionnaires de l'époque coloniale. Le douala devint une langue de travail, à l'exclusion des autres langues camerounaises. En même temps, naissait une autre langue sur la côte camerounaise : le pidgin-english, qui s'était structuré sur une base d'anglais. Graduellement, les négociations et les transactions commerciales se firent en pidgin-english. Même les pétitions officielles auprès de la Grande-Bretagne ou de l'Allemagne, furent rédigées en pidgin-english.

2.1. La colonisation allemande

En 1884, un ancien consul d'Allemagne à Tunis, Gustav Nachtigal, explora la région et signa, à la demande du chancelier Otto Von Bismark, des traités avec les souverains doualas de la côte camerounaise : l'Allemagne établit ainsi son protectorat allemand, un *Schutzgebiet*, sur le *Kamerun* (nom qui ne désignait que la région de Douala). Dès lors, la ville de Douala fut baptisée *Kamerun-Stadt*. Les Allemands entreprirent ensuite la colonisation du pays, mais la brutalité de leurs méthodes suscita une vive résistance des populations locales. L'implantation de l'administration allemande entraîna le départ de la Baptist Missionary Society au profit de la «mission de Bâle», de confession protestante, qui allait prendre la relève et poursuivre l'oeuvre d'évangélisation chrétienne. Même si les Allemands ne souhaitaient pas vraiment l'expulsion des baptistes anglais, ceux-ci préférèrent ouvrir d'autres missions au Congo car ils ne pouvaient pas assumer simultanément toutes ces responsabilités.

L'installation de la mission de Bâle fut accompagnée du premier conflit linguistique. Les Bâlois se rendirent compte que le douala était la langue véhiculaire et celle de l'instruction dans les écoles. Toutefois, une partie du *Kamerun*, l'enclave de Victoria, avait été évangélisée en anglais du temps de l'Empire britannique. Les Victoriens s'opposèrent vivement à l'introduction du douala dans leur ville au

détriment de l'anglais. Au sein de la communauté allemande, des voix s'élevèrent contre l'usage du douala, car la marginalisation des autres langues, dont l'allemand, était à craindre. Finalement, les Bâlois décidèrent d'avoir des écoles où l'on enseignait en douala et d'autres en allemand. Les Victoriens, qui s'opposaient au douala, apprirent l'allemand plutôt que l'anglais. Mais les Allemands et les ethnies camerounaises (autres que les Doualas) se méfiaient du douala, alors que les Camerounais voulaient apprendre une langue occidentale, symbole de l'accès à la modernité. En même temps, le pidgin-english poursuivait son expansion.

Puis le gouvernement de Bismarck autorisa, en 1886, l'intervention de missions catholiques au *Kamerun*. Les missionnaires de la Societas Apostolus Catholici, plus connue sous le nom de son fondateur V. Pallotti — les «pères Pallotins» —, s'installèrent dans la colonie en 1890. Plus désireux que les Bâlois (généralement indépendants) d'entretenir de bonnes relations avec l'administration allemande, les pères Pallotins offrirent un enseignement en allemand à ceux qui le désiraient, tout en continuant à ouvrir des écoles de village non seulement en douala, mais aussi en bakweri, en éwondo, en ngumba, etc., tandis que les protestants continuaient l'enseignement en douala et parfois en boulou (presbytériens américains). Mais l'enseignement catholique, plus conservateur, inculquait aux petits Camerounais les vertus de l'obéissance et du respect envers les autorités coloniales allemandes. La langue allemande commença à exercer un certain attrait auprès de la société camerounaise urbaine qui désirait pouvoir communiquer avec la puissance coloniale.

Après avoir réussi à «pacifier» le centre du pays à partir de 1894, les Allemands atteignirent l'Adamaoua en 1899 et le lac Tchad en 1902. Un décret allemand du 1^{er} janvier 1901 imposa l'usage du mot *Kamerun* pour l'ensemble du pays. En 1911, le territoire du *Kamerun* s'élargit d'une partie du Congo cédée par la France. Par la suite, des colons allemands créèrent diverses plantations (cacaoyers, bananiers, caféiers, hévéas, palmiers à huile, tabac, etc.); ils construisirent aussi des lignes de chemin de fer, des routes, des ponts, etc. Toutefois, les exactions de l'Administration coloniale, les expropriations massives et la soumission au travail forcé entretenirent la résistance des peuples du *Kamerun*, qui ne furent jamais totalement «pacifiés».

Le gouverneur allemand Von Zimmerer commença, en 1891, une politique de germanisation du *Kamerun*, afin de fournir à l'Administration des cadres autochtones parlant l'allemand. Cependant, cette politique tarda tant à être appliquée dans les écoles que finalement fort peu de Camerounais apprirent à parler l'allemand avant la Première Guerre mondiale. De fait, avant 1910, la mission de Bâle ne comptait que deux écoles moyennes germanophones, et l'allemand était enseigné comme discipline, non comme langue d'enseignement. L'arrêté du 25 avril 1910, sous l'initiative du gouverneur Th. Seitz, précisait que l'allemand devait être utilisé dans les écoles à l'exclusion de toute autre langue européenne et locale. La nouvelle politique linguistique allemande mit fin à l'enseignement de l'anglais et réduisit le rôle et l'expansion du douala. Il y eut même des tentatives pour introduire l'éwondo dans la région du littoral pour remplacer le douala; les Éwondos, massivement convertis au catholicisme, étaient très appréciés des Allemands.

Ensuite, dès le début de la Première Guerre mondiale, Français, Belges et Britanniques attaquèrent le Congo belge et le Nigeria, puis cernèrent le Kamerun, en lui imposant un blocus maritime. La ville de Douala tomba en 1914, puis toute la région côtière, l'année suivante; en 1916, les troupes allemandes abandonnèrent le Kamerun. Les Français et les Britanniques créèrent un «condominium» (qui ne dura que le temps de la guerre) pour administrer le territoire arraché progressivement aux Allemands. Ceux-ci ne laissèrent que peu de traces de leur langue, car ils avaient été trop détestés.

2.2. La colonisation française

Le traité de Versailles (1919), qui fixait les conditions de la paix, entérina le partage franco-britannique du *Kamerun*, mais le Cameroun français ou oriental cessa, en 1922, d'être une colonie française pour devenir un «territoire sous mandat de la Société des Nations», confié à la France. Dans les faits, le Cameroun français (les quatre cinquièmes du territoire) fut administré comme une colonie française ordinaire et le Cameroun britannique ou occidental (le cinquième du territoire) fut intégré au Nigeria en tant que colonie anglaise. Chacun des colonisateurs marqua «son» Cameroun de son empreinte en imposant soit l'anglais, soit le français.

Au Cameroun britannique, l'anglais n'était en général pas beaucoup pratiqué, car les écoles de missions préféraient les langues africaines. De leur côté, les Français pratiquèrent dans l'ensemble une assimilation plus «efficace, car l'enseignement des langues africaines fut expressément interdit, contrairement au Cameroun anglais où elles furent même enseignées dans les missions chrétiennes. Les Britanniques divisèrent «leur» Cameroun en deux parties, chacune régie par une administration différente. La partie nord du Cameroun britannique, le *Northern Cameroon*, fut rattachée au Nigeria septentrional, alors que la partie sud, le *Southern Cameroon*, fut intégrée au Nigeria oriental. Le Nord était peuplé de Bamiléké musulmans, alors que le Sud était habité par les Peuls chrétiens ou animistes. Les populations du Nord choisirent de rester nigérianes, tandis que les habitants du Sud, demandèrent leur rattachement au Cameroun français.

La situation fut toute autre au Cameroun français. La France veilla à supprimer toutes les traces de la colonisation allemande pour s'attacher les populations : elle acheva la construction du chemin de fer Douala-Yaoundé, étendit le réseau routier, reprit l'exploitation des grandes plantations allemandes et favorisa l'émergence d'une classe de planteurs «indigènes». Plusieurs décrets (1^{er} octobre 1920, 20 décembre 1920 et 26 décembre 1924) rendirent obligatoire l'enseignement en langue française et interdirent l'utilisation des langues locales dans le système éducatif (*Journal officiel de l'État du Cameroun*, 1924) : « *La langue française est la seule en usage dans les écoles. Il est interdit aux maîtres de se servir avec leurs élèves des idiomes du pays* ». On peut également rapporter cette directive de Jules Carde (1921), haut-commissaire de la République française au Cameroun, précisant à ses chefs de circonscription l'objectif de la politique linguistique de la France dans la colonie :

Il faut donc de toute nécessité que vous suiviez avec le plus grand soin le plan de campagne que je vous ai tracé, que vous coordonniez vos efforts, tous les efforts et que le

défrichement méthodique et bien concerté (des autres langues) se poursuive sans hâte comme sans arrêt [...] afin de concrétiser notre volonté de donner aux populations du Cameroun la langue en quelque sorte nationale qu'elles n'ont pas et qui ne saurait être évidemment que celle du peuple à qui est dévolue la souveraineté du pays.

Sous l'administration du commissaire Carde, même les écoles privées devaient obligatoirement dispenser l'instruction en français pour être institutionnellement reconnues : « *Ne peuvent être reconnues comme écoles privées que celles qui donnent exclusivement l'enseignement en langue française* ». Cette politique découlait de l'application de l'arrêté du gouverneur général de l'Afrique Equatoriale Française, V. Augagneur, signé le 28 décembre 1920 à Brazzaville :

Aucune école ne sera autorisée si l'enseignement n'y est donné en français.
L'enseignement de toute autre langue est interdit.

La politique de francisation exclusive mécontenta les missions des presbytériens américains qui durent renoncer à alphabétiser les enfants en bulu (avant de passer au français). En fait, les Américains avaient l'habitude d'enseigner en français le matin et en boulu le reste de la journée (consacrée à la Bible et à l'histoire sainte). L'introduction systématique du français dans les écoles permettait d'effacer l'influence allemande et freinait l'expansion des langues comme le douala et le pidgin-english. Pour les Français, oeuvrer à la propagation du français dans les écoles correspondait à un «devoir patriotique» et à une «action civilisatrice». Ils considéraient aussi que la colonie ne pouvait fonctionner en une centaine de langues, que les langues camerounaises étaient incapables de véhiculer les concepts abstraits européens et que l'unicité linguistique allait renforcer l'unité politique de la colonie. Cette idéologie fut confirmée dans la lettre circulaire gouvernementale du 8 décembre 1921 :

[...] Nulle école ne peut fonctionner si l'enseignement n'y est donné en français. Cette disposition n'a pas besoin de justification. Entre les indigènes et nous, n'existera un lien solide que par l'initiation des indigènes à notre langue. [...]

L'administration française ouvrit partout des écoles publiques n'enseignant qu'en français, ce qui occasionna aussi de nombreux conflits avec les missions chrétiennes, car les autorités religieuses interprétaient différemment les directives gouvernementales. Ainsi, cette lettre d'avertissement ? envoyée le 15 février 1921 par l'administrateur ? chef de la circonscription de Douala au directeur de la mission protestante de Douala ? témoigne des difficultés d'application :

Je vous rappelle qu'il ne doit, à l'heure actuelle, exister aucun enseignement de la lecture, de l'écriture, du calcul en langue indigène. Dans les centres de formation purement confessionnelle, l'enseignement doit être purement oral et doit se borner à la doctrine religieuse; la lecture d'ouvrages pieux ou de livres saints écrits en langue indigène n'y est nullement interdite [...]. Mais il ne doit exister dans un établissement tenu par un catéchiste non muni d'un certificat d'aptitude ni l'alphabet ou livre élémentaire de langue indigène, ni tableau noir, ni ardoises, ni cahiers. Dans le cas où il ne sera pas satisfait à ces conditions,

j'estime qu'il est contrevenu aux dispositions de l'article 2 de l'arrêté du 1er octobre 1920. Je me vois donc dans l'obligation de proposer à M. le Commissaire de la République de prendre la mesure prévue par le paragraphe de l'article 10 du même arrêté [...].

Les autorités coloniales françaises subirent de fortes pressions afin d'assouplir leur politique linguistique et de promouvoir les langues autochtones. Les Églises catholiques et protestantes insistèrent sur la nécessité d'employer certaines langues locales pour des raisons d'efficacité dans l'évangélisation. Puis les Nations unies exercèrent des pressions décisives en demandant à la France d'assouplir sa réglementation dans l'usage des langues dans les établissements d'enseignement. Le Haut-commissaire de la République finit par assouplir quelque peu l'application de cette politique. En 1949, il accorda aux langues locales la possibilité d'être une discipline d'enseignement au même titre que les langues étrangères, par exemple l'anglais ou l'espagnol. Malgré tout, les Camerounais n'accordèrent pas grand intérêt à leurs langues locales et continuèrent à préférer le français. Les langues autochtones perdirent du terrain au profit du français. Aucun texte réglementaire ne fut proposé et le système d'éducation ne connut aucun changement jusqu'à l'indépendance.

Des mouvements nationalistes se développèrent à partir de 1945; ils s'appuyaient sur une élite formée dans les écoles supérieures de Dakar (Sénégal), sur une bourgeoisie terrienne et sur un prolétariat urbain qui avait déjà prouvé sa mobilisation. En 1946, le Cameroun devint un «territoire sous tutelle de l'ONU», mais le Cameroun français intégra l'Union française en tant que «territoire associé». Les nationalistes camerounais se mirent à revendiquer à la fois l'indépendance et la réunification du Cameroun. En 1957, le Cameroun français devint partiellement autonome, puis acquit son autonomie totale en 1959. Le 1^{er} janvier 1960, il accéda à l'indépendance.

2.3. L'indépendance

Lors du plébiscite du 11 février 1961, une partie du Cameroun britannique, le *Northern Cameroon* opta pour le rattachement à la fédération nigérienne, tandis que le *Southern Cameroon* se prononça pour le rattachement au Cameroun français, formant alors la République fédérale du Cameroun. Le Cameroun français prit le français comme langue officielle; le Cameroun anglais choisit l'anglais.

Cependant, sous la présidence d'Ahmadou Ahidjo, le pouvoir central se renforça progressivement et Ahidjo imposa un régime autoritaire à parti unique. Le Sud bamiléké et chrétien fut au cœur d'une violente agitation contre le régime dominé par le président Ahmadou Ahidjo, un homme du Nord et un Peul musulman. En 1972, le président Ahidjo organisa un référendum qui abolissait le fédéralisme et constituait une République centralisée et divisée en sept (7) provinces administratives, au grand mécontentement des anglophones (environ 20 % de la population). La République du Cameroun compta cinq provinces de langue française et deux provinces de langue anglaise. Les écoles des provinces « françaises » continuèrent d'enseigner le français, les provinces « anglaises », l'anglais.

En 1982, le président Ahidjo céda le pouvoir à son Premier ministre et successeur constitutionnel, Paul Biya, un chrétien du Sud, d'origine bulu. En 1983, Biya décida de modifier le baccalauréat anglophone le GCE, le *General Certificate*

of Education, en y incluant le français comme matière obligatoire, alors que l'anglais ne l'était pas pour le baccalauréat francophone. Cette décision présidentielle déclencha une grève des étudiants anglophones qui brandissaient des pancartes sur lesquelles on pouvait lire : « Le Cameroun dispose de deux cultures : non à l'assimilation ! » Rien n'y fit. En février 1984, le président Biya supprima par un simple règlement l'adjectif « unie » associé au nom du pays qui devint officiellement « République du Cameroun ». Pour les responsables des mouvements anglophones, cette modification constitua une véritable attaque à leur égard, alors qu'ils réclamaient la reconnaissance constitutionnelle de leur identité anglophone avec notamment le retour à la fédération. C'est toujours sous le règne de Biya que le Cameroun passe de sept (07) à dix (10) provinces, dont huit (08) provinces francophones et deux (02) provinces anglophones.

2.4. L'évolution politique et sociale du Cameroun à partir de 1990

L'année 1990 marque le début du processus démocratique camerounais avec la création d'une « Coordination nationale pour la démocratie et le multipartisme » qui vaudra à Me Yondo Black, ancien bâtonnier, et à plusieurs personnes d'être arrêtés pour sédition, subversion, affront au chef de l'État en février 1990. Leur procès devant le tribunal militaire de Yaoundé, en mars 1990, donnera lieu à une première mobilisation du barreau camerounais pour soutenir autant les accusés que leurs revendications.

Malgré le refus officiel du multipartisme, John FRU NDI lance, le 26 mai 1990 à Bamenda, le Social Democratic Front (SDF)⁴, lors d'une marche dont la répression cause la mort de 6 personnes. Dès le 3 juin 1990, la Conférence épiscopale camerounaise publie une lettre pastorale qui critique ouvertement le pouvoir. Le 4 juillet 1990 enfin, le Président Paul Biya accepte d'abandonner le monopole politique exercé par le Rassemblement Démocratique du Peuple Camerounais (RDPC), créé en 1985 sur les cendres de l'Union Nationale Camerounaise (UNC) de l'ancien Président Ahidjo. Une commission de révision de la législation sur les libertés publiques est créée par décret, le 21 juillet. Dès le mois de décembre 1990, l'Assemblée nationale adopte une série de lois, parmi lesquelles une loi sur la liberté d'association et de création de partis politiques.

Ces mesures de libéralisation n'empêchent pas le pouvoir de procéder à de nombreuses arrestations d'opposants. À partir de mars 1991, dans la foulée de l'intense mobilisation populaire provoquée par les procès, sont lancées les opérations « villes mortes » qui paralysent la vie économique du pays pendant près de 6 mois. Ces opérations sont combinées avec une désobéissance civile pour obtenir l'organisation d'une Conférence Nationale Souveraine (CNS). Les secteurs les plus mobilisés sont les chauffeurs de taxis, les étudiants, les enseignants et surtout les commerçants. Les récents partis d'opposition et ces groupes se coalisent dans la Coordination Nationale des Partis de l'Opposition et Associations (CNPOA), vite interdite.

Dès le mois d'avril 1991, les opérations « villes mortes », les émeutes et les manifestations s'étendent à l'ensemble du pays. Pour tenter de résoudre la crise

⁴ Le SDF est finalement légalisé le 13 février 1991.

politique, le Président Paul Biya rétablit le poste de Premier ministre, annonce des élections et une réforme constitutionnelle. Devant l'ampleur des mobilisations, un état d'urgence de fait est instauré, avec la création, en mai 1991, de « commandements militaires opérationnels » pour pacifier le pays. Le Président Biya, ayant annoncé les élections législatives pour le 16 février 1992, le Premier ministre Sadou Hayatou, ouvre le 30 octobre 1991, la conférence tripartite gouvernement-opposition-société civile, destinée à définir le cadre électoral et l'accès aux médias publics. L'opposition se divise entre les partisans du préalable d'une conférence nationale et ceux qui sont favorables à une participation immédiate à la compétition électorale.

Celle-ci se tient le 1^{er} mars 1992. Elle est boycottée par l'opposition radicale regroupée autour du SDF. Le RDPC, l'UNDP (Union Nationale pour la Démocratie et le Progrès de Bello Bouba Maïgari), le MDR (Mouvement pour la Défense de la République de Dakolé Daïssala) et une aile de l'UPC se partagent les 180 sièges du Parlement, avec respectivement 88, 68, 18 et 6 députés. Le 26 avril 1992, un nouveau gouvernement RDPC-MDR est formé avec à sa tête Simon Achidi Achu, un Anglophone du Nord-Ouest.

Le 11 octobre 1992, des élections présidentielles sont organisées. Le Président Paul Biya est réélu avec 39,9 % des voix, contre 35,9 % pour J. Fru Ndi (SDF) et 19,21 % pour B. Bouba Maïgari (UNDP). Le pouvoir est accusé de fraudes par l'opposition et la validité des élections est mise en doute par une ONG américaine de scrutateurs, le « National Democratic Institute ». Des émeutes éclatent dans le Nord-Ouest, où l'état d'urgence est proclamé, des leaders de l'opposition radicale sont arrêtés ou mis en résidence surveillée (cas de J. Fru Ndi). Dans le même temps, le gouvernement s'ouvre à l'UPC et à des dissidents de l'UNDP.

Le 18 janvier 1996, en période de campagne électorale pour les municipales, l'Assemblée nationale vote enfin la loi n° 96-06 portant révision de la Constitution du 02 juin 1972. Le scrutin municipal a lieu le 21 janvier 1996. À l'échelle nationale, le RDPC est largement vainqueur, même si les partis d'opposition gagnent dans leurs fiefs électoraux. Ces victoires de l'opposition sont relativisées par la nomination de délégués du gouvernement dans les villes comme Douala, Bamenda, Garoua, Bafoussam, etc. Ces nouveaux délégués possèdent en fait les pouvoirs de « super maire ». L'opposition réagit en lançant un mot d'ordre de « villes mortes » plutôt mal suivi.

Les 17 et 18 mai 1997 se tiennent des élections législatives. Au terme de l'ensemble du processus, le RDPC compte 116 élus, le SDF 43, l'UNDP 13, l'UDC 5, le MLJC 1, l'UPC-K 1, le MDR 1. Ces élections ont été précédées de modifications de la loi électorale avec l'adoption de la loi n° 97/013 du 19 mars 1997, ainsi que du découpage spécial de certaines circonscriptions. Enfin, après une modification de la loi, l'élection présidentielle a lieu le 12 octobre 1997. Candidat à un premier septennat, Paul Biya l'emporte avec 92,54% de suffrages contre 2,5% pour son suivant, Henri Hogbe Nlend. L'élection a été boycottée par le SDF, l'UNDP et l'UDC qui n'ont pas obtenu la création d'une commission électorale nationale autonome. Ces diverses élections ont donné lieu à un abondant contentieux devant les juridictions sans que celles-ci remettent en cause les résultats. En décembre 2000, le parti au pouvoir (RDPC) et son allié l'UNDP ont approuvé par

126 voix sur 180 que comptent l'Assemblée Nationale, la loi portant création de l'Observatoire National des Élections (ONEL) qui sera « l'organe neutre de régulation de l'ensemble du processus électoral ». Composé de 11 membres désignés par décret du Président de la République, il sera chargé de superviser les opérations électorales, de l'inscription sur les listes jusqu'au décompte des suffrages. Toutefois, l'organisation matérielle des élections restera sous contrôle administratif ; contrôle, proclamation des résultats et contentieux électoral resteront du ressort des instances juridictionnelles. L'adoption de la loi portant création de l'ONEL a été boycottée par les 5 partis d'opposition (SDF, UDC, MDR, UPC, MLDC) qui dénoncent la nomination des membres par le Président ainsi que l'absence d'autonomie financière. Les partis d'opposition revendiquent la création d'une Commission Électorale Nationale Indépendante (CENI). Le processus politique camerounais est traversé de clivages et de conflits entre un parti au pouvoir dominant, et soupçonné de manipuler constamment le jeu politique, et une opposition divisée par des querelles de leadership. Le dispositif institutionnel ne fait pas l'objet d'un consensus et malgré les appels du Président Biya à une « démocratie apaisée », le système est peu institutionnalisé. Les discussions en dents de scie sont engagées avec l'opposition, mais le climat reste dominé par la tension politique.

En 2006, La loi N° 2006/011 du 29 décembre 2006 porte création, organisation et fonctionnement d'un organe de gestion des élections au Cameroun, désigné Elections Cameroon (ElecCam). Cet organe est désormais chargé de l'organisation, de la gestion et de la supervision de l'ensemble du processus électoral et référendaire au Cameroun. Avec la mise en place d'ElecCam, le Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation et l'ONEL n'ont plus à s'occuper de l'organisation des élections⁵. Depuis 1996, l'ONEL était aux côtés de l'Administration territoriale et de la Décentralisation, pour le contrôle des différentes phases des élections, de l'inscription sur les listes à la proclamation des résultats.

En novembre 2007 se pose le problème de la modification de la Constitution du 18 janvier 1996, après l'interview accordée par le président Paul Biya à la chaîne de télévision française « France 24 ». Dans son discours à la Nation le 31 décembre de la même année, le président de la République s'engage à réexaminer les dispositions de ladite Constitution, notamment en son article 6 alinéa 2 qui porte sur la limitation du mandat présidentiel. Le chef de l'État se fera fort de rappeler que son choix a été opéré en conformité avec les attentes de la majorité des Camerounais. Deux camps idéologiques s'affrontent : le camp des partisans à une modification de la Constitution avec en tête le parti au pouvoir (RDPC) ; le camp du « non » à la modification constitutionnelle comprenant certains partis de l'opposition et les membres de la société civile.

⁵ On se souvient que la mise en place d'un organe électoral indépendant a longtemps focalisé le débat politique au Cameroun, en cette revendication majeure de l'opposition. Celle-ci, à tort ou à raison a longtemps dénoncé la partialité de l'administration, surtout l'action des sous-préfets accusés de tripatouillages sur les listes électorales et de falsifications des procès verbaux consignants les dépouillements des élections.

Les tenants d'une révision constitutionnelle soulèvent un ensemble d'arguments pour justifier leur prise de position :

- les Constitutions ne sont pas faites *ne varietur*. On ne peut pas penser que la norme constitutionnelle est inscrite dans une table de marbre pour l'éternité ;

- toute l'histoire des Constitutions est, depuis des lustres, faite de correctifs énergiques et de réadaptations revigorantes portés sur des oublis, des erreurs reconnues, méditées, digérées ;

- l'article 63 de la Constitution de 1996 dispose : « l'initiative de la révision de la Constitution appartient concurremment au président de la République et au parlement ». Par conséquent, il y a lieu de constater que le président de la République agit dans le cadre prévu par la loi fondamentale, lorsqu'il prend l'initiative de la révision de la Constitution ;

- s'agissant de la limitation du mandat présidentiel, il lorsqu'on prend l'ensemble des pays du monde, en regardant les pays où il y a limitation des mandats (une douzaine) et les pays où il n'y a pas limitation des mandats, on peut dire que la limitation des mandats est l'exception, la non limitation la règle. Donc, le Cameroun qui a introduit la limitation des mandats en 1996, s'est mis en fait dans l'exception. Avec la révision, on revient à la norme générale de la plupart des pays qui veut que la seule limite au mandat d'un élu soit le suffrage universel. La Constitution française actuellement en vigueur est aussi pris en exemple. Cette Constitution qui date de 1958, a été révisée quatre ans seulement plus tard en 1962 précisément à propos de l'élection du président au suffrage universel direct, et depuis lors elle a été révisée pas moins d'une quinzaine de fois ;

- la non limitation des mandats est plus conforme à l'inspiration populaire de la démocratie. Il apparaît ainsi que la disposition de l'article 6 alinéa 2 de la Constitution est problématique et polémique. Aussi, sa révision rentre dans le champ du politiquement souhaitable.

Au total, les partisans de l'amendement constitutionnel pensent que :

Le droit étant trop humain pour prétendre à l'absolu de la ligne droite, le temps et l'usage pour ne pas dire l'usure, en révèlent souvent les sinuosités et les imperfections, les incomplétudes et les lacunes. Ce sont ces imperfections et lacunes qu'il s'agit de corriger et de combler en gommant les aspérités potentiellement nocives. De cette manière, la Constitution vivante parce qu'en phase avec les aspirations du peuple souverain, représenté par le Président de la République ou les Députés, peut plus efficacement jouer un rôle de logiciel qui régule et ordonne la vie politique de la Nation. (N. Mouelle Kombi, 2008 : 9).

Pour les pourfendeurs d'une modification de la Constitution :

- la Constitution de 1996 est le résultat d'un ensemble de compromis qui avait été faits entre le pouvoir, l'opposition et la société civile, lors des « années de braise » (décennie 1990) ; alors il est hors de question de la réviser sans consulter à nouveau ces différentes parties, surtout que cette Constitution n'est pas encore entièrement appliquée. C'est pourquoi une partie de l'opposition demande la tenue d'une « Conférence constitutionnelle » ;

- lever le verrou de la limitation du mandat présidentiel (7 ans renouvelables une fois) est simplement un moyen pour permettre au Président Paul

Biya de rester indéfiniment au pouvoir, surtout que les 26 années de son régime ont été une catastrophe sociale, politique et économique pour le Cameroun, notamment avec les détournements massifs des deniers publics, la corruption⁶, la tribalisation du pouvoir, la fermeture des sociétés, le chômage des jeunes, la décrépitude du système éducatif, etc.

Grosso modo, pour les adversaires d'une modification de la Constitution, en plus des arguments sus évoqués, la révision constitutionnelle est souvent rendue nécessaire par des évolutions commandées par la maturation de la conscience populaire et l'adhésion de celle-ci à un projet politique salutaire au regard de la perception que le peuple a de ses propres intérêts. Ce qui n'est pas présentement le cas au Cameroun.

Le 04 avril 2008, le projet de loi modifiant et complétant certaines dispositions de la loi du 18 janvier 1996 portant révision de la Constitution du 02 juin 1972 est déposé devant les députés réunis en séance plénière. Les innovations proposées par le gouvernement portent sur les articles 6 (2) et (4), 14 (3) a, 15 (4), 51 (1), 53 et 67 (6). Ce projet de loi sera adopté le 10 avril 2008⁷. Le 14 avril 2008, le président de la République promulgue la loi n° 2008/001 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n° 96/06 du 18 janvier 1996 portant révision de la Constitution du 02 juin 1972.

Sur le plan purement social, des revendications contre la « vie chère » sont organisées dans le pays. Les chauffeurs de taxi entrent en grève le 25 février 2008 : à la source le sempiternel problème de la hausse du prix du carburant (600 francs CFA le litre), mais aussi la demande de suppression de certaines charges. Par la suite, les jeunes rentrent dans la danse, protestant violemment contre la précarité de leur condition sociale (le chômage qui perdure) et la hausse des prix des produits de première nécessité. Voici d'ailleurs les déclarations d'un jeune Camerounais, chauffeur de taxi, interrogé à cet effet :

La baisse de 6F sur le carburant est insuffisante, alors qu'on avait augmenté 16F. C'est une moquerie. [...] On manifeste contre la vie chère, le ciment, le riz, le savon, etc. Il n'y a pas de récupération politique. C'est le bas peuple qui est fâché. Nous souffrons. (Abdoulaye, cité par A. Tchakounté, 2008 : 6).

De violentes altercations⁸ entre jeunes et forces de l'ordre aboutissent, en trois jours (25, 26 et 27 février 2008), à un bilan humain et matériel très lourd : une quarantaine de mort selon le pouvoir, une centaine selon les ONG ; des dégâts matériels⁹ évalués en dizaines de milliards de francs CFA. Suite à ces événements,

⁶ Le président Paul Biya le reconnaît. Dans sa déclaration au Conseil des ministres du 7 mars 2008, il note : « *certains [Camerounais] peinent à survivre, d'autres s'enrichissent par la corruption et la spéculation.* »

⁷ Ce projet de loi est adopté par un vote de 157 voix pour, 5 voix contre et 15 abstentions.

⁸ Il faut dire que ces violences ont pour la première fois touché la capitale politique Yaoundé, qui avait jusque-là la réputation d'être épargnée par les manifestations sociales et politiques, même au plus fort des villes mortes des années de braise.

⁹ Selon le bilan du gouvernement, on dénombre sur l'ensemble du territoire 44 édifices publics et 33 stations-service vandalisés.

1137¹⁰ personnes sont interpellées. Le Président Paul Biya monte au créneau le 27 février 2008, et en cinq (5) minutes, dans une déclaration marquée du sceau de la fermeté, laisse entendre que le désordre ne passera pas :

Notre pays est en train de vivre des événements qui nous rappellent les mauvais souvenirs d'une époque que nous croyons révolue. Si l'on peut comprendre qu'après l'échec d'une négociation, une revendication catégorielle s'exprime par l'exercice du droit de grève, il n'est pas admissible que celui-ci serve de prétexte à un déchaînement de violence à l'encontre des personnes et des biens.

[...] On voit le résultat ; bâtiments publics détruits ou incendiés, des commerces et des entreprises pillés ou dévastés. Qu'il s'agisse du patrimoine de l'État, c'est-à-dire de notre bien commun, ou de locaux privés, ce sont des années d'efforts ainsi réduits à néant.

[...] Lorsque le bilan humain et matériel de ces sombres journées pourra être fait, il sera probablement très lourd.

[...] On ne bâtit pas un pays en multipliant les ruines. Il faut donc que les choses soient bien claires.

[...] Les Camerounais savent que le désordre ne peut apporter que malheur et misère. Nous ne le permettrons.

[...] Tous les moyens légaux dont dispose le gouvernement seront mis en œuvre pour que la force reste à la loi. (Extrait de la déclaration radiotélévisée de Paul Biya à la Nation le 27 février 2008 après les violentes manifestations qui ont secoué le pays durant deux jours, du 25 au 27 février.

Cette situation politique et sociale conflictuelle, depuis 1990 donne lieu, sur le plan strictement linguistique, à des discours multiples, donc à une certaine productivité discursive et lexicale. Au total, les débats et changements politiques vont de pair avec les innovations terminologiques. À cet effet, les faits d'appropriation sont à l'image de la fracture sociopolitique qui, elle-même, renvoie aux antagonismes idéologiques.

3. Données économiques

L'économie du Cameroun est principalement agricole. Les principales cultures commerciales sont le cacao, le café, le tabac, le coton et la banane. Très riche en hydrocarbure dans les années 70, le Cameroun doit aujourd'hui diversifier et consolider ses autres ressources.

Au début des années 1980, le Cameroun était parmi les pays africains les plus prospères, du point de vue économique. Les années suivantes furent marquées par une forte récession. Une des causes en est la chute des cours du café et du cacao qui ont conduit à une détérioration des termes de l'échange.

Le changement de régime en 1982 avec l'arrivée de Paul Biya à la présidence, a conduit à la mise en place de nombreux proches du nouveau président à la tête des grandes entreprises publiques. L'incompétence de la plupart de ces

¹⁰ Cf. Cameroon tribune, n° 9073/5272, du lundi 07 avril 2008, p. 11.

nouveaux gestionnaires a mené de nombreuses entreprises à la faillite et à leur privatisation.

Le tourisme, officiellement encouragé, n'arrive pas à se développer, pénalisé par les tracasseries administratives et policières dont sont régulièrement victimes les éventuels touristes.

L'atteinte du point d'achèvement de l'initiative PPTE¹¹ par le Cameroun en fin avril 2006 a permis à ce pays de bénéficier, en juin 2006, d'une annulation de dettes de 3,475 milliards \$ de la part des créanciers du Club de Paris (créanciers bilatéraux). Il en est de même avec l'annulation de la dette camerounaise par des créanciers privés (Club de Londres) et multilatéraux (MDRI : Multilateral Debt Relief Initiative).

Malgré quelques avantages liés à la remise de la dette, les performances économiques du Cameroun restent médiocres. Les voies et moyens sont recherchés pour doper la croissance, afin qu'elle soit plus forte et durable. Et pour cause, le taux de croissance de ces dernières années (3,5% en 2006 et 4,1% en 2007), ainsi que les prévisions pour 2008 (4,5% selon les pouvoirs publics et 6,2% d'après la BEAC¹²) ne suffisent pas pour assurer un véritable décollage de l'économie nationale. Car selon les économistes, la croissance, mesurée par l'augmentation de la quantité de richesses créées pendant une période donnée, doit atteindre un niveau élevé, entre 8 et 10% et sur une longue période, pour pouvoir induire une réduction sensible de la pauvreté de masse. Cela passe par l'investissement qui en est le moteur. D'où l'urgence de l'exécution de grands projets agricoles et industriels.

4. Données linguistiques

Les langues camerounaises étaient à la fois si nombreuses (environ 280), si diverses (enchevêtrement de langues des familles nigéro-congolaises, nilo-sahariennes, bantoues et chamito-sémitiques) et parlées parfois par si peu de locuteurs que, au moment de l'Indépendance, il paraissait plus pratique de maintenir le français et l'anglais comme langues officielles de l'État. De toute façon, personne n'était alors intéressé au sort des langues nationales, qui s'écrivaient peu... ou pas du tout. Afin de schématiser l'enchevêtrement ethnique de la population camerounaise, il paraît utile de la classer en trois catégories : le Nord, le Sud et l'Ouest.

4.1. Les langues véhiculaires

Les principales langues véhiculaires sont les suivantes :

- Le fufuldé, ou peul, qui est en usage dans tout le Nord (à l'exception du Logone-et-Chari où domine l'arabe) ;
- Le beti-fang dans le Centre, le Sud et l'Est
- Le bassaa dans l'espace bakoko, tunen et le Littoral, le Centre et le Sud ;
- Le pidgin-english à l'Ouest, au Littoral, au Nord-Ouest et au Sud-Ouest.

Quelques précisions au sujet du pidgin-english. Selon Biloa (2008 : 31) :

¹¹ Initiative pour les Pays Pauvres Très Endettés, qui vise à réorienter les fonds issus de la remise de dettes vers le financement de projets de développement.

¹² Banque des États de l'Afrique Centrale.

« [le pidgin-english] n'est apparenté à aucune langue camerounaise ou africaine. Elle est née de l'effort des autochtones camerounais illettrés ou analphabètes à parler l'anglais standard [...] On ne lui connaît pas encore de locuteurs natifs car elle sert de langue véhiculaire à des populations ayant chacune sa langue première ». Au Cameroun on compte au moins quatre millions de locuteurs de pidgin-english. On estime que 80 % des Camerounais anglophones peuvent utiliser le pidgin-english, alors que 40 % des Camerounais francophones y auraient également recours. Lorsque, par exemple, deux Camerounais ne s'expriment pas dans la même langue officielle, ils ont recours au pidgin-english. Par ailleurs, le pidgin-english parlé par les Anglophones et celui parlé par les Francophones ne sont pas identiques. Il existe des différences phonétiques et lexicales, ce qui complique l'intercompréhension. Selon certains, le pidgin-english parlé par les Anglophones peut apparaître comme une sorte de dialecte par rapport à l'anglais (un «bush english»), car il demeure dans une continuité interlinguistique. Par contre, le pidgin-english parlé par les Francophones est dans un rapport de discontinuité interlinguistique avec le français. A titre d'illustration, un échantillon de pidgin-english produit dans *Moi Taximan* (2002) de Gabriel Kuitche Fonkou et dans *Pour que ton ombre murmure encore* (1999) de Marie-Angèle Kingué :

- Takam give him. And tell him say a want see them big massa for some big market. A di comme from far away. « Prends et donne lui. Dis-lui que je veux voir leur patron pour un petit marché. Je viens de très loin ». (K.F : 57);

- My bikin, if we work fine, you go laugh. « Mon enfant, si nous travaillons bien, tu riras » (ibid.: 59).

- My bikin, wait. You don helep mi today soté. Moni we a don winam i plenty. So take this small thing. « Mon enfant, attends. Tu m'as beaucoup aidé aujourd'hui. J'ai gagné beaucoup d'argent. Tiens cette petite chose » (K. F : 60) ;

- No fia, my bikin « n'aies pas peur mon enfant » (id. 60).

Chez M.A. Kingué on relève aussi :

- Oussa Gérant ide ?» Il est où le gérant ? »

- I don comot, but hi massa i de, i fi giv you waiti you de want. (Il est sorti, mais son patron est là, il peut te donner ce dont tu as besoin).

- Hey ma mami o, a beg, make dan man I no touch my rice, make he no touch nothing. You sep no toucham, I de wait fo massa Jean. « Oh ma mère, s'il te plaît, surtout que cet homme ne touche pas à mon riz, qu'il ne touche surtout pas à ma marchandise. N'y touche pas non plus toi-même, j'attends Monsieur Jean » (p. 142).

Il faut mentionner aussi que la situation sociolinguistique du Cameroun dans sa complexité a favorisé l'émergence d'une langue hybride dénommée le « camfranglais ».

4.2. Le camfranglais

Selon Biloa (2008 : 19), « le camfranglais est un mélange de langues autochtones camerounaises, de pidgin-english, de français et d'anglais [...]. Cette parlure évolue très vite et est une manière particulière de s'exprimer de la jeunesse urbaine camerounaise, et plus spécifiquement des vendeurs à la sauvette, des

chômeurs, des élèves et des étudiants ». Selon le même auteur, le camfranglais ne constitue pas encore une langue à système propre¹³.

Quelques productions originales du camfranglais dans la presse.

- *Il était hors de question que je me trouve avec un ou une « rare maladie ».* Avec l'un ou l'autre, mes parents allaient me kill. Par prudence, je suis djoum dans la boutique d'un wadjo et je lui ai demandé de me donner un paquet de condoms. Il a wanda puis m'a ask si je les utilisais déjà. « Il était hors de question que je me trouve avec une grossesse ou une « rare maladie ». Avec l'un ou l'autre, mes parents allaient me tuer. Par prudence, je suis entré dans la boutique d'un Haoussa et je lui ai demandé de me donner un paquet de condoms. Il était surpris, puis m'a demandé si je les utilisais déjà » (100% Jeune, n°031, 2003 : 4) ;

- *Au premier coup de feu, c'était le man traï y best. La diaspora quoi ! Tout le monde a poum. Les mbérés ont raflé sa-ba-saï. Un man a sauté d'un car militaire et s'est fracassé le crâne sur la route ; le mbom est daï* (Challenge Hebdo, n° 32, 1991 : 12). « Au premier coup de feu c'était le sauve qui peut. La diaspora quoi ! Tout le monde a fuit. Les hommes en tenue ont raflé de partout. Un homme a sauté d'un car militaire et s'est fracassé le crâne sur la route ; le gars est mort » ;

- *How non mbindi, tu mimba que j'ai de l'argent ?* (100% Jeune, n° 55 : 2004 :7). « Comment ça va petit, tu penses que j'ai de l'argent ? » ;

- *Comment elle est go l'autre day sans me call alors que je la waitais ?* (100% Jeune, n° 55 : 2004 : 8). « Comment est-elle partie l'autre jour sans m'appeler alors que je l'attendais ? » ;

- *Je wait la nga qui me find depuis une semaine, je ne sais pas si c'est une mbindi ou une gonzesse* (100% Jeune, n° 56, 2004 : 9). « J'attends la femme qui me cherche depuis une semaine, je ne sais pas si c'est une jeune fille ou une femme » ;

Comme on peut le constater, on est véritablement en face d'un fonctionnement syntaxique de type particulier. Ce parler, non seulement connaît de nos jours une dispersion et une pénétration sociales importantes au Cameroun, mais suscite aussi de l'intérêt de par le monde. Et comme le remarque Echu (2008 : 135), « le Camfranglais [est] aujourd'hui l'objet d'un site sur Internet ».

Par ailleurs, la population camerounaise est considérée comme bilingue : elle est majoritairement francophone (environ 80 % de la population), mais compte une minorité (de quelque 20 %) d'Anglophones. Le Cameroun applique la formule de la division territoriale des langues coloniales. Les provinces du Nord-Ouest et du Sud-Ouest constituent la portion anglophone autrefois sous administration britannique; les huit (8) autres provinces forment la partie dite francophone. Même si le français et l'anglais sont considérés comme à égalité dans l'administration, l'éducation, le commerce et les médias, la balance est plus lourde d'un côté que de l'autre, d'autant plus que Yaoundé, la capitale politique, et Douala, la capitale économique, sont situées toutes deux en zone francophone. Il faut dire aussi que le régime francophile en place depuis l'Indépendance favorise la progression du

¹³ Soit sa structure obéit aux règles de la grammaire française, soit elle déforme celles-ci (Bilola, op. cit, 20).

français, particulièrement dans les provinces anglophones, et fait de cette langue, en plus de la langue anglaise, le facteur d'unification primordial du pays.

Dans les faits, le français parlé par les Camerounais est grandement influencé par des emprunts aux langues locales, mais aussi par l'anglais et le pidgin-english. De plus, les Camerounais ont créé de nombreux néologismes.

5. La place des langues nationales

Même si dans la société camerounaise les langues nationales sont très répandues, on ne peut s'adresser à toute la société dans une de ces langues. Pour s'adresser au Cameroun tout entier ainsi qu'à l'Afrique francophone, le français s'impose comme étant la langue que la majorité des gens comprennent. Par ailleurs, le choix d'une langue nationale provoque généralement une attitude de rejet, alors que le français reste relativement neutre.

Deux articles font allusion aux langues camerounaises dans la loi n° 98/004 du 14 avril 1998 d'orientation de l'éducation au Cameroun. D'abord, l'article 5 prévoit cette disposition : Au titre de la mission générale définie à l'article 4 ci-dessus, l'éducation a pour objectifs : [...] 4) la promotion des langues nationales ;

Puis l'article 11 déclare : L'État assure l'élaboration et la mise en oeuvre de la politique de L'éducation à laquelle concourent les collectivités territoriales décentralisées, les familles ainsi que les institutions publiques et privées.

À cette fin, il [...] veille à l'adaptation permanente du système éducatif aux réalités économiques et socio-culturelles nationales ainsi qu'à l'environnement international, particulièrement en ce qui concerne la promotion des enseignements scientifiques et technologiques, du bilinguisme et l'enseignement des langues nationales. Évidemment, l'enseignement des langues nationales est resté à l'état embryonnaire. De toute façon, il n'existe aucun programme officiel publié et les manuels officialisés dans ces langues sont quasi inexistantes. Le bilinguisme institutionnel du Cameroun ne laisse aucune place aux langues nationales; l'individu qui ne parle que sa langue maternelle est prisonnier dans son propre pays. En dehors du village, point de salut!

En cas de force majeure, il faut bien que les fonctionnaires aient recours à quelques-unes des langues nationales. L'usage prévalant dans les cours de justice se perpétue nécessairement au sein de divers services municipaux. Comme les langues nationales ne sont que peu écrites, on ne peut les employer ni dans les missives ou messages adressés aux citoyens, ni dans la presse écrite.

Les langues nationales sont cependant employées (tolérées?) à la radio : 20 à 25 % des émissions sont diffusées dans les langues nationales camerounaises et dans le pidgin-english, le reste étant en français, puis en anglais. En général, les émissions en langues nationales servent à la diffusion des messages gouvernementaux aux masses illettrées. Quelques stations émettent en pidgin-english, surtout dans les plages d'information, d'éducation sanitaire ou agricole, de faits de société. Les chansons en langues locales diffusées à la radio et à la télévision connaissent beaucoup de succès dans tout le pays.

Bref, aucune des langues camerounaises n'est utilisée dans l'Administration, la presse officielle, ni dans l'enseignement officiel, pas même dans les campagnes d'alphabétisation financées par l'État. Il n'est pas étonnant que l'emploi des langues

nationales recule d'année en année et régresse devant le rouleau compresseur du français. Selon des études universitaires, les adultes francophones déclarent qu'en famille ils utilisent la langue maternelle dans 52 % des situations évoquées, contre 42% de temps d'utilisation du français. Les jeunes de 10 à 17 ans interrogés dans les mêmes familles affirment qu'ils utilisent le français à 70 % dans les mêmes situations de communication familiale.

Parallèlement, le gouvernement camerounais ne finance presque pas la recherche sur les langues locales depuis bientôt deux décennies. À ce rythme, on peut penser que la politique linguistique visant la promotion des langues camerounaises prendra sûrement plusieurs décennies à se réaliser. À ce moment-là, la plupart de ces langues auront disparu, d'autant plus que la politique est uniquement orientée vers l'enseignement comme une fin en soi et ne prévoit aucun objectif de développement socio-économique relié à ces langues.

Devant l'indifférence de l'État à l'égard des langues camerounaises, la revanche des citoyens se traduit par l'utilisation du pidgin-english. Certains politiciens n'hésitent même plus à s'adresser en pidgin-english à leurs électeurs potentiels. Bien qu'il soit interdit officiellement et détesté par plusieurs, cet « anglais de brousse » semble un « mal nécessaire » dans ce pays où règne un multilinguisme omniprésent.

6. Un bilinguisme inégalitaire

L'article 1 (par. 3) de la Constitution du 18 janvier 1996 stipule que le français et l'anglais sont les deux langues officielles du pays :

Article 1

(3) The official languages of the, Republic of Cameroon shall be English and French, both languages having the same status.

The State shall guarantee the promotion of bilingualism throughout the country.

It shall endeavour to protect and promote national languages.

Article 1

(3) La République du Cameroun adopte l'anglais et le français comme langues officielles d'égale valeur.

L'État garantit la promotion du bilinguisme sur toute l'étendue du territoire.

Il oeuvre pour la protection et la promotion des langues nationales

La politique linguistique du gouvernement camerounais est fondée sur les droits personnels reconnus seulement aux usagers du français ou de l'anglais. Toutefois, hormis quelques exceptions dans les institutions communes, ces droits ne sont applicables qu'en français dans la partie française et qu'en anglais dans la partie anglaise.

6.1. Les institutions communes

Dans les institutions communes des deux régions linguistiques, c'est la formule des droits personnels qui prévaut et non plus la séparation des langues. Il

s'agit généralement du Parlement (et du gouvernement), de l'Université et de certaines Cours de justice.

Au Parlement, les députés s'expriment dans la langue de leur choix (français ou anglais), mais la loi du nombre fait que les délibérations se déroulent généralement en français. Toutefois, la Chambre dispose d'un système de traduction simultanée. Les lois sont adoptées et promulguées dans les deux langues officielles. Le document (signé par le président de la République) intitulé *Instruction générale n° 2 du 4 juin 1998 relative à l'organisation du travail gouvernemental* énonce à l'article 23 ce qui suit : *Tout avant-projet de loi dans sa forme définitive doit être accompagné de son exposé des motifs, rédigé en français et en anglais [...]*. L'article 31 de la Constitution déclare :

Article 31

- 1) The President of the Republic shall enact laws passed by Parliament within 15 (fifteen) days of their being forwarded to him unless he requests a second reading or refers the matter to the Constitutional Council.
- 2) Upon the expiry of this deadline, and after establishing the failure of the President of the Republic to act, the President of the National Assembly may himself enact the law.
- 3) Laws shall be published in the Official Gazette of the Republic in English and French.

Article 31

- 1) Le président de la République promulgue les lois adoptées par le Parlement dans un délai de quinze (15) jours à compter de leur transmission s'il ne formule aucune demande de seconde lecture ou s'il n'en saisit le Conseil constitutionnel.
- 2) À l'issue de ce délai, et après avoir constaté sa carence, le président de l'Assemblée nationale peut se substituer au président de la République.
- 3) La publication des lois est effectuée au Journal officiel de la République en français et en anglais.

Quant à l'article 69, il reconnaît le bilinguisme de la Constitution :

Article 69

This law shall be registered and published in the *Official Gazette* of the Republic of Cameroon in English and French and implemented as the Constitution of the Republic of Cameroon.

Article 69

La présente Constitution sera enregistrée et publiée au *Journal officiel de la République du Cameroun* en français et en anglais. Elle sera exécutée comme Constitution de la république du *Cameroun*.

Afin de respecter un certain bilinguisme, le gouvernement est lui-même constitué de ministres francophones et anglophones provenant si possible de chacune des dix provinces. Mais les ministres francophones ne sont pas toujours bilingues, contrairement aux ministres anglophones.

Le domaine de la justice subit un traitement assez particulier. Les deux provinces anglophones ne fonctionnent qu'en anglais et se réfèrent au droit privé de tradition britannique. Dans le reste du pays, c'est le droit civil français et la langue

française qui sont de rigueur. Lorsqu'un Camerounais ignore l'une des deux langues officielles, le juge permet l'utilisation de la langue maternelle et exige un traducteur.

L'enseignement supérieur, les cours sont bilingues. La loi n°005 du 16 avril 2001 portant orientation de cet ordre d'enseignement régit le système éducatif à l'Université. L'article 5 déclare :

L'État consacre le bilinguisme au niveau de l'enseignement supérieur comme facteur d'unité et d'intégration nationales.

En principe, dans les Universités, les étudiants reçoivent leur instruction en français ou en anglais, selon la langue que le professeur maîtrise le mieux. Ceux et celles qui maîtrisent les deux langues (la minorité des étudiants) sont avantagés. Les autres s'installent, le temps d'un cours, à côté d'un « anglo » ou d'un « franco » pour recopier ensuite les notes de celui-ci. Dans la pratique, le français reste prédominant dans la plupart des Universités.

6.2. L'administration

Il n'existe pas de loi concernant la langue de l'Administration au Cameroun. Toutefois, l'article 38 de *l'Instruction générale n° 2 du 4 juin 1998 relative à l'organisation du travail gouvernemental* précise ce qui suit :

Notre Constitution stipule que le Cameroun est un pays bilingue, qui adopte l'anglais et le français comme langues officielles d'égale valeur et qui garantit la promotion du bilinguisme sur toute l'étendue de son territoire. À cet égard, il n'est pas inutile de rappeler que le premier ministre, les membres du gouvernement et les responsables des Pouvoirs publics à tous les niveaux sont tenus d'œuvrer au développement du bilinguisme. Le secrétaire général de la présidence de la République est spécialement chargé de la promotion du bilinguisme. À ce titre, il conçoit et élabore la politique du bilinguisme sur le plan national; il veille et contrôle la qualité linguistique des actes pris par les Pouvoirs publics. En cas de nécessité, il propose au chef de l'État toute mesure tendant à améliorer l'usage de nos langues officielles et à développer le bilinguisme dans le pays.

La capitale du Cameroun, Yaoundé, est restée à dominante française. De même, dans l'Administration gouvernementale de Yaoundé, le français occupe une place prépondérante. Dans l'Administration régionale, l'anglais est utilisé couramment dans les provinces du Sud-Ouest et du Nord-Ouest

6.3. L'éducation

Dans le domaine de l'éducation secondaire, les langues nationales ne sont pas interdites, mais tous les Camerounais qui s'instruisent sont assurés de recevoir un enseignement en français ou en anglais (selon la zone linguistique), du primaire à la fin du secondaire. L'enseignement de l'autre langue devient obligatoire en sixième année du primaire.

C'est la loi n° 98/004 du 14 avril 1998 d'orientation de l'éducation au Cameroun, qui régit le système éducatif et le régime des langues. L'article 7 de cette loi stipule ce qui suit :

L'État garantit à tous l'égalité de chances d'accès à l'éducation sans discrimination de sexe, d'opinions politique, philosophique et religieuse, d'origine sociale, culturelle, linguistique ou géographique.

Quant à l'article 3, il énonce que «l'État consacre le bilinguisme à tous les niveaux d'enseignement comme facteur d'unité et d'intégration nationales». L'article 15 précise qu'il existe deux systèmes éducatifs, l'un en français, l'autre en anglais :

- 1) Le système éducatif est organisé en deux sous-systèmes, l'un anglophone, l'autre francophone, par lesquels est réaffirmée l'option nationale du biculturalisme.
- 2) Les sous-systèmes éducatifs sus évoqués coexistent en conservant chacun sa spécificité dans les méthodes d'évaluation et les certifications.

Malgré les efforts des ministères chargés de l'Éducation pour propager le bilinguisme chez les jeunes Camerounais, les résultats paraissent plutôt modestes, particulièrement chez les Francophones. L'enseignement de l'anglais pour ces derniers reste très scolaire, car ils ne trouvent à peu près personne à qui parler anglais. « On nous embête avec l'anglais », disent beaucoup d'élèves.

7. Le colinguisme entre le français et les langues nationales

D'une manière générale, les langues ne vivent pas isolées dans des univers clos, mais toujours en situation de coexistence-compétition (colinguismes) avec d'autres systèmes linguistiques, internes ou externes à la communauté sociolinguistique de référence. La situation du Cameroun favorise des formes de symbiose linguistique entre des langues en contact, qui se manifeste par des interférences, notamment dans le domaine lexical.

7.1. L'emprunt linguistique

L'emprunt est le processus de transfert d'unités linguistiques d'une communauté linguistique – ou parler- à d'autres. Ngalasso (2001 : 16), en propose une définition plus technique : il s'agit *d'éléments qui passent d'une langue à une autre, s'intègrent à la structure lexicale, phonétique et grammaticale de la nouvelle langue et se fixent dans un emploi généralisé de l'ensemble des usagers, que ceux-ci soient bilingues ou non.*

Ainsi, l'emprunt s'explique avant tout par une situation de bilinguisme ou de plurilinguisme : il ne peut y avoir emprunt que s'il y a, à un moment donné, situation de contact de langues, totale ou partielle, entre groupes ou communautés linguistiques.

En effet, effectué pour des raisons communicatives, l'emprunt s'inscrit à tous les niveaux de la parole organisée. On distingue ainsi :

- les emprunts internes qui, eux, sont réalisés de façon souvent multidirectionnelle à l'intérieur d'un système linguistique donné : dialectes, idiolectes, sociolecte, technoclectes, etc. C'est l'emprunt de la langue à elle-même. Ainsi, un vocabulaire spécialisé peut en emprunter au vocabulaire commun, et réciproquement, ou à un autre vocabulaire spécialisé ;
- les emprunts externes, qui se produisent entre deux langues. Ici une communauté linguistique X reçoit une forme d'expression d'une communauté

linguistique Y. Les mêmes traits de substance des unités référentielles dénommées dans la langue Y (langue d'origine du locuteur), sont prises en considération dans la langue d'accueil X (langue étrangère). Ce type d'emprunt représente la strate linguistique la plus visible dans le français camerounais.

Au Cameroun, l'emprunt se présente généralement sous trois formes, à savoir l'emprunt aux langues locales, l'emprunt à l'anglais, l'emprunt au pidgin-english. Ces emprunts sont présents, remarque R. Éfoua Zengue (1999 : 168) :

Dans toutes les pratiques langagières en français, quel que soit l'énoncé observé : le français écrit de la littérature [...], de la presse écrite [...], des panneaux publicitaires des villes, de la correspondance ; le français oral des discours publics, des médias, des conversations courantes en passant par les sketches et chansons populaires.

7.1.1. Les emprunts lexicaux aux langues locales

Au Cameroun, le français emprunte massivement aux langues nationales. Cette langue réussit à intégrer les apports lexico-sémantiques des langues camerounaises. Les emprunts sont employés indifféremment des classes sociales, des individus, de l'âge, du degré de culture, des traditions familiales et du sexe. Du point de vue diachronique, on observe une évolution dans ces intégrations qui marque sans doute une volonté réelle de la part du locuteur camerounais de manifester nettement et d'assumer son identité culturelle et linguistique ; ce dernier étant heureux de retrouver, à travers les mots de sa langue, des émotions, des idées, des habitudes de son environnement immédiat. Comme le note Alain Rey (1993 : 8) : « le lexique forme avec les terminologies le point d'articulation entre langage, vision du monde et appréhension du réel. » Quelques exemples : *aloga, banaloba, bébélé, bombo, bobolo, bilibili, essingan, laàkam, éru, fïngon, folong, kaba, kilishi, koki, famla, magne, tagne, madjanga, mallam, mboa, mbobog, fon, njap, moukouagne, nyamangolo, muna, mintumba, ndutu*, etc.

À cet effet on peut constater que le français, au Cameroun s'enrichit de plus en plus de termes empruntés aux langues locales, termes qui contribuent à l'intercompréhension et sont en concurrence avec les mots du français central. Ainsi que le note Mendo Zé (1992 : 77) dans *le processus d'échange entre les Camerounais, les langues nationales sont au centre des communications et influencent les habitudes linguistiques des locuteurs*. Cette complémentarité entre le français et les langues camerounaises est un impératif de survie pour la langue française au Cameroun. C'est la prise en compte de ces changements lexicaux qui fera du français au Cameroun non plus une langue étrangère, *une langue du colonisateur, langue de l'assimilation culturelle et politique, mais plutôt [un] outil de communication utile qui appartient désormais au patrimoine linguistique du pays* (Moussa Daff, 1996 : 145).

Ajoutons à cela une autre leçon qui nous vient de la sociologie : une communauté envahie par des éléments extérieurs connaît à un moment donné des réactions de rejet quand la proportion de ceux-ci lui donne le sentiment que son identité, sinon son intérêt, est menacée. Et comme c'est précisément le cas au Cameroun aujourd'hui, nous estimons que pour éviter que ces réactions de rejet se transforment en hostilité envers la langue française, il convient de considérer sans préjugé aucun les intrusions des lexèmes issus des langues locales, qui sont en fait

des modes d'expression et de pensée camerounais. Cela est essentiel pour une cohabitation harmonieuse et pour une dynamique du français qui ne néglige l'apport culturel d'aucun groupe, si petit soit-il. À l'étape actuelle du français au Cameroun, la prise en compte de ces emprunts ne saurait mettre en cause l'universalité de la langue française ; au contraire, chaque locuteur camerounais se sentirait copropriétaire de cette langue qui fera désormais partie de son patrimoine linguistique et culturelle.

Aujourd'hui d'ailleurs, la Direction Générale de la Coopération Internationale et du Développement (DGCID) place la diversité culturelle et linguistique au cœur du dispositif de coopération et de diffusion du Ministère français des Affaires étrangères, en dépit de la volonté affichée par certains puristes qui souhaitent conserver au français sa rigueur normative. Nous croyons, pour notre part, que ce purisme reste une vue de l'esprit, car la diversité du français, sa vitalité, sont devenues des éléments capitaux de sa survie dans le monde en général et au Cameroun en particulier.

7.1.2. Les emprunts au pidgin-english

Le pidgin-english, nous l'avons déjà souligné, est une réalité linguistique au Cameroun. Il est, de nos jours, une véritable langue de communication qui fait partie des acquis linguistiques en plus des 250 unités-langues environ que compte ce pays. Avec un fond lexical riche et varié, le pidgin-english participe inévitablement à la transformation de la langue française. Voici quelques termes du pidgin-english : *bayam-sellam, banga, djoni, feyman feyman, katika, makalapati, mbinda, nangaboko, ngatta, ngomnah, ngrimbah, nguémé, njanguï, do, tchotchoro, ndoss, mougou, lap*, etc.

7.1.3. Les calques

On appelle *calque* un type d'emprunt lexical particulier en ce sens que le terme emprunté a été traduit littéralement d'une langue à une autre en s'inspirant davantage de sa lettre que de son esprit. Le calque traductionnel domine dans le français camerounais.

D'après A. Lipou (2001 : 128), les calques traductionnels *sont le résultat d'une double opération, la traduction littérale et la transcription en français des constructions lexico-sémantiques empruntées aux langues africaines.*

Exemples :

Qui me prend pour te faire : « j'aimerais être à ta place dans une telle situation (généralement heureuse) ».

On va entendre que quoi ? : « Que dira-t-on ? » *On va entendre que quoi quand tout le monde saura qu'il a violé sa sœur ?* (Challenge Hebdo, n° 38, 1991 : 7). *Après son départ du palais on va entendre que quoi* (Challenge Hebdo, n° 38, 1991 : 7).

Quelqu'un reste à terre sa part vient : « Avoir des difficultés de façon inopinée ».

Vous me voyez la malchance ? Quelqu'un reste à terre sa part vient. (Le Messenger Popoli, n° 772, 2003 : 8).

Pour moi quoi là dedans : « Cela ne me concerne pas ». *Pour moi quoi là dedans ils n'ont qu'à se tuer.* (Le Messenger Popoli, n° 772, 2003 : 10).

Ça sort comme ça sort : « Advienne que pourra ». *Ça sort comme ça sort. Ils ont déjà tout pillé le pays. On n'attend plus rien d'eux* (Le Messenger, n° 2371, 2007 : 4).
Je sais moi que quoi : Je ne sais rien ; je ne suis au courant de rien. *Ils sont venus l'amener à la police. Je sais moi que quoi.* (Le Messenger Popoli, n° 758, 2003 : 9).
Sors de mes yeux : Ôte toi de ma vue. *Sors de mes yeux. Ce problème ne te concerne pas. Je n'ai pas besoin de ton aide* (Le Messenger Popoli, n° 773, 2003, 10).
Le dehors est dur : La vie est difficile. *Le dehors est dur si bien que même les poules manquent de quoi manger* (Le Messenger Popoli, n°687, 2002 : 7) ;

Ces calques apparaissent, à notre avis, comme des manifestations des normes endogènes et non comme une « dénaturation du français » (G. Mendo Zé 1990 : 89). Il faut voir dans ce phénomène la licence qu'autorisent l'oralité et l'influence des dialectes locaux en fonction desquels se construit la syntaxe et se conçoivent les modèles énonciatifs. D'ailleurs, remarque A-M. Ntsobé (2003 : 103) : *mû par une illusion de transitivité linguistique et parfois de translittéralité, le locuteur [camerounais] opte pour une transposition des structures syntaxiques, morphologiques et énonciatives qui se fonde sur les langues locales.*

Au total, les calques traduisent la tendance à la fonctionnalisation de la langue française, c'est-à-dire cet effort d'adaptation du français à la seule fonction de communication par affranchissement des contraintes grammaticales.

8. Les niveaux d'appropriation de la langue française

À partir de la typologie de Bickerton (1975), on relève dans les actes d'appropriation quotidiens du français au Cameroun trois niveaux : acrolectal, mésolectal et basilectal.

8.1. L'acrolectal

Le niveau acrolectal est respectueux des normes académiques. C'est le français de l'Élite. Celle-ci est d'ailleurs capable d'alterner les niveaux acrolectal et mésolectal en fonction des situations interactionnelles. Le niveau acrolectal est marqué par une propension à des procédés savants ou à des jeux d'esprit dans les créations terminologiques. L'acrolectal colore puissamment les discours d'intellectuels ou d'universitaires au Cameroun. Les journaux de l'ère de la démocratie multipartite donnent pleinement la mesure de cette forme de créativité. En une période polémique ; le lexique traduit bien l'esprit d'affrontement : quelques exemples.

Ethnocratie : régime politique qui accorde des privilèges à une seule ethnie » ;
Républiquette : « République », péjoratif ;
ENAM : « École nationale de la néo-colonisation » (au lieu de École Nationale de l'Administration et de la Magistrature) ;
Grand Machin National d'information renvoie à *Cameroun tribune*, Quotidien national d'information, (Le Messenger, N° 224, 1991 : 5). *Malheureusement pour votre Grand machin national d'information, les Éléphants ont battu les Lions* (Galaxie, n° 24, 1992 : 8) ;
F.M.I : « Fond de Misère Instantanée » (au lieu de « Fond monétaire international ») ;

Mutuelle des vendeurs d'illusion et de mensonge renvoie au R.D.P.C (Rassemblement Démocratique du Peuple Camerounais). parti au pouvoir au Cameroun depuis 1985 (*Le Messenger*, n° 224, 1991 : 2) ;

Premier ministre-alibi : « premier ministre sans pouvoir réel, l'essentiel du pouvoir étant concentré entre les mains du chef de l'État » (*Challenge Hebdo*, n° 0037, 1991 : 4) ;

Présidaillon : « président », péjoratif ;

Baleinier : « qui donne la chasse aux prévaricateurs appelés « baleines » » ;

Popaulien : « de Paul, prénom du chef d'État camerounais » ;

8.2. Le mésolectal

Le français mésolectal, quant à lui, est celui de la classe moyenne lettrée. Au niveau de ses réalisations morphosyntaxiques et énonciatives, il engendre des particularismes :

Ma femme a accouché un garçon (d'un garçon) ;

J'ai voté le R.D.P.C (pour le R.D.P.C) ;

Je vais le voir urgemment (de toute urgence ou d'urgence) ;

Faire recours à (avoir recours à) ;

On se maîtrise (on se connaît assez bien) ;

8.3. Le basilectal

Le basilectal est la variété la moins linguistiquement structurée. Il participe du français fortement vernacularisé. Le français basilectal concentre des écarts phonétiques, surtout morphosyntaxiques et lexico-sémantiques.

Il était tellement un genre que : « il avait l'air bizarre ».

La politique, pour moi quoi là sur ça : « cela ne me concerne pas » (*Le Messenger Popoli*, n°687, 2002 : 9).

Tu es même comment ? : « Quel genre d'homme (de femme) es-tu ? » *Tu es même comment ? Les esprits nous demandent du salaka (sacrifice) pour la fin d'année...* (*Le Popoli*, n° 165, 2004 : 2).

C'est comment non ! (Selon la situation de communication) : « comment ça va ? »

Ou « qu'est-ce qu'il y a ? (Avec colère) ».

Là-là ou là-là-là = « sur le champ ». *L'espace est aussitôt réduit, comme s'ils obligeaient les autres automobilistes à une pause-boisson là-là-là.* (Cameroun tribune, n° 9160/5359, 2008 : 2).

il crâne même dans quoi : « il crâne sans valeur réelle ».

À quelle heure ! : « Trop tard ! » (Avec raillerie) ; « c'est nul ». [...]

– *C'est la raison pour laquelle le Gouverneur a instruit des mesures spéciales, afin de dresser en permanence une ceinture de sécurité autour de la prison, appuyée par des rondes en motos. A quelle heure. Ils attendaient d'abord que ça brûle pour prendre des dispositions ?* (Cameroun tribune, n° 9167/5366, 2008 : 26).

9. La description des camerounismes¹⁴

La réalisation d'un inventaire lexical répond à la volonté de poursuivre un travail de recensement des particularités lexicales dans un espace précis et de participer à une entreprise de constitution d'une base de données lexicales du français en francophonie.

9.1. Délimitation de l'objet

Notre choix se focalise sur le français écrit des niveaux acrolectal, mésolectal et basilectal. Ce projet est de nature descriptif conformément à la tradition établie dans les autres inventaires du français en Afrique déjà publiés. Les données de l'inventaire ont pour objectif de favoriser une meilleure compréhension et une description objective du français local. Nous n'abordons pas le problème de norme pédagogique, puisqu'il relève de la décision étatique.

9.1.1. Les limites temporelles

La visée de cette étude est principalement synchronique, en centrant le corpus à partir des années 90, période charnière de libéralisation dans le domaine politique. Elle prend donc en compte les camerounismes en usage ou disponibles pendant cette période¹⁵. Certaines données, plus anciennes (des années 80), ont été également retenues, mais elles restent minoritaires et possèdent surtout une valeur indicative.

9.1.2. Le corpus

Le matériau servant de base à ce travail est la presse, qui constitue une base de données fiable, car elle illustre un nombre important d'usages linguistiques locaux. En effet, avec le multipartisme apparu au début des années 1990, de nouveaux journaux ont fait leur apparition aux côtés du quotidien gouvernemental *Cameroon tribune* et de *Le Messenger*, journal indépendant fondé le 17 novembre 1979. Les principaux journaux du corpus sont : *Cameroon tribune*, *Le Messenger*, *Challenge Hebdo*, *La Nouvelle expression*, *Expression nouvelle*, *Expression*, *Le Messenger Popoli*, *Le Popoli*, *100% Jeune*, *Galaxie*, enfin *La Vision*.

9.2. Méthode

Une fois le corpus constitué, il faut définir :

- les critères de sélection des particularités lexicales ;
- les techniques lexicographiques pour établir la structure de chaque article et classer le *lexique*.

¹⁴ Nous entendons par camerounisme l'ensemble des mots, groupe de mots et locutions présents dans le français parlé au Cameroun et qui sont des écarts par rapport à la norme du français de référence.

¹⁵ En effet, la coutume veut que les époques de grandes transformations politiques et sociales laissent émerger de nouvelles idées qui se traduisent au moyen de nouvelles lexies jusqu'alors inconnues ou peu connues du public. Et la transition politique au Cameroun depuis 1990, a permis justement une riche créativité lexicale en français.

9.3. La notion de particularité lexicale

La particularité lexicale est définie comme écart entre le français local et français de référence. La variété de référence est celle qui est décrite dans les dictionnaires du français standard, particulièrement *Le Petit Robert 1*, même si celui-ci accorde de plus en plus de place aux régionalismes dont ceux du français d'Afrique.

9.4. Typologie fonctionnelle

Elle se fait à partir de plusieurs catégorisations : l'usage, la sémantique et la morphologie de la lexie.

9.4.1. Les particularités de l'usage

Pendant la période étudiée, plusieurs termes et expressions sont ou ont été employés fréquemment par les Camerounais. Il s'agit de termes comme *conférence nationale souveraine, politique du ventre, démocratie avancée, ventrocratie, ethnocratie, ventriloque, pouvoiriste, monocratie, budgétivore, zéro-mort, fossoyeur de la République, multipartisme à parti unique, vandale, mangeoire nationale, gâteau national, majorité présidentielle, fauteur de trouble, affameur de population, fessée nationale souveraine, comédie électorale, opposition alimentaire, villes mortes, pieds-morts, village électoral, démocratie du sous-développement, démocratie tropicale, démocratie-éprouvette, chambre enregistrée, apprentis sorciers*, etc.

9.4.2. Les particularités lexématiques

Des procédés d'affixation, de composition, de dérivation, d'emprunts aux langues locales, à l'anglais et au pidgin-english sous-tendent la création de la plupart des néologies. Des mots comme *biyaïsme, ahidjoïsme, ethnicisation, bétisation, upéciste, maraboutage, baleinier, écrasage, État-Parti, État-RDPC, État-tribal, mange-mille, anti-renouveau, démocrature, cleptocratie, essingan, nga, laàkam, moukouagne, ndutu, chairman, feymania, mboutoukou, nguémé, ngatta, ngrimbah, njangui, wolowoss*, etc, participent à l'enrichissement lexical du français au Cameroun.

9.4.3. Les particularités sémantiques

Elle concernent des mots français qui ont acquis au cours de la période étudiée des sens nouveaux par différents procédés comme la restriction ou l'extension de sens, les changements de connotation ou de dénotation, de catégorie grammaticale... : *ventriloque, triangle équilatéral, baleine, mangeoire, mangeur, griot, attaquant, coordination, focher, dinosaure, parlement, gros poissons, apprenti sorcier, F.M.I* (« Fonds de misère instantanée »), *SIDA* (« Salaire insuffisant difficilement acquis »), *DVD* (« Dos et ventre dehors »), etc. Ces néologismes de sens sont bien nombreux et ont un impact réel sur la vie de la langue française au Cameroun, puisqu'ils sont « durables ».

9.5. Critères de sélection

Pour les besoins de la sélection des camerounismes, l'inventaire, nécessairement sélectif, s'appuie sur un certain nombre de critères objectifs.

9.5.1. Critère de fréquence

Ont été retenus en priorité les vocables présentant une grande fréquence dans la communication écrite et orale. Ces indices de fréquence sont systématiquement fournis dans les articles.

Ont aussi été retenues les lexies qui, bien que peu employées dans la communication ordinaire, sont à la disposition de la majorité des Camerounais qui ont la possibilité de les encoder ou de les décoder en cas de besoin. Ces termes ont été indexés par la mention « disponible » dans le corps des articles.

9.5.2. Critère de dispersion chronologique

Ce critère a permis de sélectionner des lexèmes en évitant les phénomènes de mode. Le fait qu'un item ait été attesté dans des documents à différentes périodes à l'intérieur de la synchronie un critère favorisant sa sélection dans l'inventaire.

9.5.3. Critère de dispersion géographique

Le critère de dispersion géographique a été pris en compte pour éviter la sélection d'items dont l'emploi eût été trop exclusivement cantonné à une région, voire à une ville. Le fait qu'un terme soit attesté dans des espaces linguistiques différents et si possible dans tout le pays a favorisé sa sélection. Ce critère s'est révélé pertinent en particulier dans la sélection des emprunts aux langues locales.

10. Structuration de l'inventaire

La présentation retenue est dans l'ensemble conforme à celle qui a été adoptée dans les inventaires des particularités lexicales du français en Afrique noire, notamment celui du premier inventaire édité en 1983.

10.1. Classement de la nomenclature (macro-structure)

Conformément à la tradition, les lexies sont classées dans l'ordre alphabétique.

10.2. Contenu des articles (micro-structure)

Tous les articles sont organisés selon une grille identique. Lorsque, pour une entrée, plusieurs sens ou plusieurs constructions ou classes syntaxiques sont attestés, ceux-ci sont hiérarchisés en fonction du sens puis de la nature grammaticale.

10.2.1. La classe syntaxique

Elle est mentionnée par des abréviations reprises de la tradition (regroupées dans le tableau des abréviations et des sigles figurant en tête de l'inventaire).

10.2.2. Contextes illustratifs

Les illustrations, présentées en caractère italique, permettent de valider un usage et d'éclairer son biotope. Elles sont choisies pour leur pertinence illustrative et leur représentativité des divers genres discursifs. Les références de ces exemples sont systématiquement fournies entre parenthèses avec la mention du titre du journal, le numéro, la date de parution et la page.

10.2.3. Marques d'usage

Les marques d'usage permettent de reconstituer l'écologie des lexies. Elles ont été établies à partir du sentiment linguistique des locuteurs francophones, des locuteurs natifs de certaines langues locales et de notre propre expérience linguistique. Elles fournissent quatre types d'information :

10.2.3.1. Fréquence

Quatre marqueurs permettent de la préciser :

- fréquent : d'un usage habituel dans la communication courante à l'écrit et/ou à l'oral ;
- assez fréquent : d'un usage réel mais plus restreint ;
- disponible : compris par la totalité des usagers mais peu souvent utilisé ;
- spécialisé : concerne un vocabulaire spécifique, connu d'une catégorie seulement de locuteurs.

10.2.3.2. Milieu d'emploi

Nous avons fourni des spécifications concernant le milieu d'emploi en tenant compte de l'âge des locuteurs (jeunes), du niveau d'instruction et de compétence des usagers préférentiels des lexies étudiées : dans ce domaine, trois groupes ont été retenus à savoir le groupe des élèves (études secondaires), le groupe des intellectuels (études universitaires, étudiants) et le groupe des politiciens (membres du gouvernement, membres de l'opposition, observateurs avertis de la scène politique camerounaise).

10.2.3.3. Historique

Nous avons aussi mentionné des informations susceptibles de fournir des précisions sur l'histoire, de même que sur la politogénèse de certaines lexies.

11. Résultats

Le corpus a été minutieusement dépouillé et nous avons pu inventorier un nombre important de camerounismes ou particularités lexicales qui constituent la nomenclature du lexique publié ci-après. Cet ensemble de données peut servir de

base à des connaissances non seulement dans le domaine strictement linguistique (typologie des particularités), mais aussi et surtout sociohistorique (le français au Cameroun comme reflet de la crise sociopolitique sous l'ère pluripartiste) et comparatif (comparaison des camerounismes de la période étudiée avec les africanismes des autres pays francophones au cours de la même période)

